
Assemblée générale, le 31 mai 2009, Melle (Deux-Sèvres)

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Appel de deux scrutateurs pour constituer le bureau de vote
3. Vote des modifications des statuts de la FFS
4. Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire
5. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
6. Allocution de la Présidente
7. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2008
8. Vote des modifications du règlement intérieur de la FFS
9. Rapport moral 2008
 - Rapport moral de la Fédération
 - Rapports d'activité des commissions
 - Vote du rapport moral
10. Rapport d'activité de la Direction technique nationale
11. Rapport financier 2008
 - Rapport du trésorier
 - Rapport de la commission financière
 - Rapport du commissaire aux comptes
 - Rapport des vérificateurs aux comptes 2009
 - Vote du rapport financier
 - Vote de l'affectation du résultat 2008
12. Présentation et vote du projet fédéral 2009-2012
13. Présentation et vote du rapport d'orientation 2009
14. Demande d'accord de l'Assemblée générale pour un vote par correspondance sur les tarifs des licences fédérales 2010
15. Budget prévisionnel 2009
 - Avis de la commission financière
 - Vote du budget 2009
16. Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2009
17. Élection d'un médecin au Comité directeur fédéral
18. Questions diverses
19. Présentation des nouveaux membres d'honneur de la FFS
20. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Le quorum étant atteint avec 112 grands électeurs présents ou représentés sur 125, l'Assemblée générale extraordinaire débute à 9h 45.

2. Appel de deux scrutateurs pour constituer le bureau de vote

*Nicole Jonard et Danielle Doucet se proposent comme scrutateurs.
Accord unanime de l'Assemblée générale.*

3. Vote des modifications des statuts de la FFS

Jean-Pierre Holvoet présente les modifications statutaires proposées par le Comité directeur et répond aux questions des Grands électeurs.

Les modifications statutaires.

La première modification porte sur la terminologie utilisée dans les articles n° 5 et 23. Il convient de modifier ainsi ces alinéas en ajoutant « **et/ou la descente de canyon** » :

- Art. 5 : « les membres adhérents pratiquant la spéléologie **et/ou la descente de canyon** des associations affiliées à la FFS doivent être titulaires d'une licence ».
- Art. 23 : « Les moyens d'action de la FFS sont : – l'organisation seule ou associée des congrès nationaux et manifestations ayant un rapport avec la spéléologie **et/ou la descente de canyon** ; – les relations avec les personnes physiques ou morales, et avec les instances ou organismes français, étrangers ou internationaux s'intéressant à la spéléologie **et/ou à la descente de canyon...** ».

La deuxième modification porte sur le mode de scrutin qui est défini dans les articles n°12, 13, 15, 16 et 19, le terme « majorité simple » est remplacé par le terme « majorité absolue ».

La troisième modification concerne l'article 21 des statuts dont le texte devient :

« Cette commission est composée de 3 membres désignés par le Comité directeur de la FFS choisis parmi des personnes qualifiées. Les membres de cette commission ne peuvent être candidats aux instances dirigeantes de la FFS et de ses organes déconcentrés. Pour délibérer valablement deux membres au moins doivent être présents. »

L'approbation des modifications statutaires requiert une majorité des 2/3 des grands électeurs présents ou représentés.

Première proposition :

*Pour : 61 Contre : 33 Abstention : 11
(7 électeurs ne se sont pas exprimés)
La majorité des 2/3 étant de 75 la proposition est rejetée.*

Deuxième proposition :

*Pour : 110 Contre : 1 Abstention : 1
La majorité des 2/3 étant de 75 la proposition est adoptée.*

Troisième proposition :

*Pour : 93 Contre : 7 Abstention 12
La majorité des 2/3 étant de 75 la proposition est adoptée.*

Motion proposée par la Ligue spéléologique de Lorraine (LISPEL)

« Il serait souhaitable d'employer dans tous les textes qui vont prochainement être modifiés/votés le mot retenu dans la langue française à savoir « canyonisme » plutôt que l'expression qui n'a plus de sens aujourd'hui en terminologie « descente de canyon ».

Dans tout texte officiel l'utilisation du bon terme est obligatoire (par exemple voir ces textes du Sénat :

<http://www.senat.fr/leg/pp108-345.html>

et <http://www.senat.fr/leg/pp108-346.html>).

Je ne vois pas comment « on » pourrait s'autoriser à déroger à cette obligation légale.

Donc je demande que dans tous les documents officiels fédéraux présents et futurs l'expression " descente de canyon " soit remplacée par " canyonisme ". »

Remplacement de l'expression « descente de canyon » par le terme « canyonisme »

Pour : 83 Contre : 15 Abstention : 14

Proposition adoptée.

4. Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

5. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Le quorum étant atteint avec 112 grands électeurs présents ou représentés sur 125, l'Assemblée générale ordinaire débute à 10 h 35.

Une minute de silence est observée par l'Assemblée générale (AG) en mémoire des disparus au cours de l'année écoulée, tout particulièrement Pierre Rias, Robert Brun, Claude Chabert, Jacques Rouire et Janine Gibert.

6. Allocution de la Présidente

« Mesdames et Messieurs les grands électeurs, présidents de Comités départementaux de spéléologie (CDS), présidents de Comités spéléologiques régionaux (CSR), présidents de clubs, chers collègues, chers amis, ou présidents de rien, bonjour.

Nos assemblées générales constituent à l'évidence des moments forts de la vie de notre Fédération tant pour l'amitié qui nous lie que pour les valeurs humaines et le sens de l'engagement que nous partageons. C'est donc avec plaisir et fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui pour cette nouvelle Assemblée générale, au terme de cette première année de mandat.

La réforme générale des politiques publiques avec son cortège de réformes et de réductions des coûts nous a plongés très tôt dans des préoccupations qui touchent aux buts même et au fonctionnement de notre Fédération et qui ébranlent également tout le milieu sportif et associatif.

Ce fut donc une première année de mandat marquée d'entrée de jeu par l'annonce d'une réduction substantielle de la subvention annuelle versée par notre ministère de tutelle. Cette annonce faite en milieu d'année nous conduit comme vous le savez déjà dans une zone rouge et nous contraint à prendre

des mesures visant à pérenniser la santé financière de la Fédération. Donc indépendamment du plaisir que nous avons tous à nous retrouver ce week-end à Melle, j'irai droit au but. Nous traversons, hélas, une période de turbulences qui risque de secouer quelque temps encore.

Oui c'est la crise ! Et je parle bien de la Fédération et non de nos activités qui, elles se portent bien. Et c'est bien tout le problème et la difficulté.

Oui, la spéléologie française se porte bien, grâce aux 7 500 spéléologues hommes et femmes, de plus en plus jeunes ou moins jeunes qui la composent, et qui explorent, parcourent le milieu souterrain.

Oui, la descente de canyon se porte bien. Il n'est que de voir le nombre de canyons qui s'ouvrent chaque année à travers le monde et auquel nous sommes associés. Mais sans la Fédération, croyez-vous qu'elles se porteraient aussi bien et que les découvertes s'enchaîneraient au même rythme ?

Personnellement, je ne le crois pas.

La spéléo comme le canyon ont besoin de la FFS.

Comment alors lui faire passer ce cap difficile ?

Notre ministère de tutelle continue à penser que la FFS par ses activités obscures, confidentielles, peu médiatiques doit être considérée comme les autres fédérations olympiques ou non qui pratiquent le sport de masse et la compétition.

Nos activités à nous, Fédération française de spéléologie (FFS) ne rentrent pas dans le cadre de la gestion des finances que le gouvernement nous impose. L'élitisme affiché et revendiqué, la quête du haut niveau, la compétition sont des valeurs qui ne sont pas celles qui ont construit la Fédération française de spéléologie depuis presque 50 ans.

Atypiques, exotiques, nos pratiques ne s'accordent pas non plus avec la pratique en grand nombre même si dans un contexte de consommation des activités de pleine nature, nous avons tous été témoins de pratiques en spéléo ou en canyon loin des comportements compatibles avec la fragilité des milieux dans lesquels nous évoluons.

Comme je l'ai dit en plusieurs occasions : « Non, nous n'apporterons jamais de médailles à la France, mais oui, nous contribuons à apporter la connaissance, oui nos valeurs d'entraide et de solidarité contribuent tout autant que le reste à forger la réussite de notre Fédération. »

L'avenir de notre Fédération est sombre, mais nous n'avons pas le droit de la laisser tomber, car c'est toutes nos activités qui risquent de sombrer avec elle. Nous devons faire en sorte que les fédérés puissent continuer à explorer en France ou à l'étranger, publier, se former et assurer les secours en milieu souterrain avec l'efficacité que nous connaissons et s'afficher comme partenaires incontournables de la connaissance des territoires de pratiques de nos activités.

Des règles de gestion nous imposent de réduire nos dépenses et d'augmenter les recettes, le budget de rigueur qui vous sera présenté en est l'illustration.

Réduire nos dépenses : les marges de manoeuvres sont faibles, si nous ne voulons pas d'une part, décourager l'investissement personnel des bénévoles et d'autre part mettre à mal le fonctionnement administratif de la Fédération. Nous devons penser autrement le fonctionnement de nos instances, la réforme est, là aussi, nécessaire et indispensable.

Nous devons augmenter nos recettes, un travail de fond sur l'augmentation de nos ressources est engagé. Il n'a pas encore abouti et ne pourra être soumis à l'Assemblée générale qu'en 2010 ce qui inévitablement demandera un effort de tous.

Cette question pose également celle des effectifs de la Fédération qui stagnent depuis 4 ans. 32 fédérés de plus en 4 ans, là où les fédérations de pleine nature ont progressé de plus de 20 %. Certes, la spécificité du milieu pourrait tendre vers une position malthusienne, mais sommes-nous bien certains que « l'entre-soi » qui parfois fait valeur de refuge et de revendication identitaire soit vraiment adapté à la situation ? Les réactions suscitées par l'aboutissement des négociations avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou celles engagées avec l'Office national des forêts (ONF) ont illustré la difficulté du positionnement de la FFS face à des partenaires institutionnels déterminés et exigeants qui n'appréhendent pas les caractéristiques qui sont les nôtres à leur juste mesure.

Une perspective intéressante s'ouvre cependant par un rapprochement avec le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) qui pourrait permettre de se conventionner, enfin, avec ce ministère.

Autre sujet de préoccupation, qui ne sera pas sans impact sur le fonctionnement fédéral : le remplacement des cadres techniques qui partiront à la retraite dans les prochains mois : le Directeur technique national (DTN) Claude Roche mais aussi un Cadre technique régional (CTR) Marcel Meyssonier.

Aujourd'hui, il nous semble permis d'être raisonnablement optimiste pour le poste de DTN, il en est tout autrement pour le poste de CTR.

La Fédération est en train de passer un cap difficile et nous devons tous, chacun à notre niveau l'aider à le franchir. Comment ?

En acceptant nos différences internes ! Nous sommes une Fédération qui regroupe en son sein des pratiquants de la spéléologie et du canyon, c'est un fait ! La FFS n'est pas délégataire pour le canyon mais il n'empêche qu'elle contribue de façon essentielle à la vie de la Commission canyon interfédérale (CCI) et que, en 2010, nous organiserons les états généraux du canyon en partenariat avec les fédérations concernées par l'activité.

En rappelant l'évidence de se fédérer.

Assez des clubs où 10 % seulement des membres sont fédérés. Il faut convaincre que la raison, même seule et unique est l'importance de pouvoir se revendiquer de cette fédération. Ne rentrons pas dans la polémique de ce que la fédé propose en échange de cette adhésion.

Modestes, posons-nous la question de ce que nous nous sommes capables d'apporter à la communauté spéléo. Nous ne sommes pas dans un rapport marchand.

Nous ne pouvons pas nous déclarer porteurs de valeurs et ne pas les mettre au service de la Fédération ?

Assez de dire que la fédé est loin des fédérés, la fédé, c'est vous qui contribuez à la faire vivre dans vos clubs, vos Comités départementaux de spéléologie et vos CSR.

On pourrait répondre sur tout un tas d'arguments qui n'arriveront jamais à convaincre les plus réticents. Se fédérer, c'est une évidence quand on est pratiquant que ce soit en spéléo ou en canyon.

En insistant sur le nécessaire investissement de chacun.

Qui sommes-nous tous ici ? Pourquoi sommes-nous tous ici aujourd'hui ? Pourquoi avons-nous choisi de venir, pour certains si loin de leur base

? Est-ce la cor vée annuelle, parce qu'il le faut ? Ou parce que vous, élus de la Fédération, considérez qu'il est important d'y être ?

Nous sommes là pour elle, cette Fédération.

Pour elle, parce que nous y tenons, parce qu'elle fait partie de nos vies, que nous avons le devoir de contribuer à poursuivre et embellir l'oeuvre de nos aînés. Parce qu'elle a fait ce que nous sommes aujourd'hui et qu'elle est la seule Fédération qui regroupe en son sein une communauté d'explorateurs ; et des explorateurs, ça se respecte !

En affichant dans nos régions, nos départements, notre présence et en communiquant sur ce que nous faisons. L'organisation du congrès européen à Lans-en-Vercors, dont je salue ici la cheville ouvrière, Olivier Vidal, montre à l'évidence la capacité qui est la nôtre d'exposer toute la diversité de nos activités et de nous mobiliser.

Alors tous, spéléos, canyonistes ou plus généralement un peu des deux, 7 500 fédérés et 1 800 responsables fédéraux du club au bureau fédéral, sans oublier les responsables des commissions, mobilisons-nous pour gérer ce virage serré que la Fédération est en train de prendre, soyons solidaires pour faire face aux difficultés qui s'annoncent.

Le secrétaire général vous fera le rapport d'activité de l'année écoulée mais je tiens d'ores et déjà à évoquer avec vous le projet fédéral que nous vous soumettons pour les 4 ans à venir. Nous avons voulu l'élaborer en associant chaque entité, chaque fédéré. Ce projet va nous guider pour le reste du mandat. Il sert de support à l'élaboration de la convention d'objectif avec le ministère des Sports, c'est donc un document majeur qui va guider l'ensemble de nos actions.

Il nous faut aller de l'avant, redonner du souffle à cette Fédération qui aura cinquante ans en 2013 et dont 2009 marque l'anniversaire de la commission des stages devenue depuis l'École française de spéléologie.

Il vous appartient de choisir ce que sera la Fédération française de spéléologie de demain dans un contexte dont nous devinons encore difficilement les contours et les contraintes.

Ne nous appesantissons pas sur nos faiblesses, nous les connaissons, mais appuyons-nous sur ce qui nous soude et nous rend plus fort : notre identité, nous sommes tous des explorateurs et ce n'est pas rien.

La Fédération, c'est vous qui la faites vivre, elle vous appartient. »

7. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2008

L'Assemblée générale adopte par :

*Pour : 111 Contre : 1 Abstention : 0
le compte rendu de l'Assemblée générale de l'année 2008 publié dans Spelunca.*

8. Vote des modifications du Règlement intérieur de la FFS

Jean-Pierre Holvoet présente les modifications du règlement intérieur proposées par le Comité directeur et il répond aux questions des grands électeurs.

Les modifications portent sur le terme « déontologie fédérale » dans l'article 1 et sur le terme « majorité absolue » dans l'article 7 et 15.

L'Assemblée générale adopte par :

*Pour : 109 Contre : 2 Abstention : 1
les modifications du Règlement intérieur présentées par le Comité directeur.*

9. Rapport moral 2008

Rapport moral de la Fédération

« Les grandes orientations votées en 2006 avec le rapport d'orientation triennal induisaient la feuille de route de la Fédération jusqu'à la fin de l'olympiade.

En raison du renouvellement du Comité directeur en 2008, et de la mise en oeuvre du projet fédéral pour 2009-2012, le présent rapport moral n'intègre que les actions définies dans le rapport d'orientation 2008.

La nouvelle équipe élue en 2008 a été confrontée de façon très brutale à la réduction très importante de la subvention du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, -25 % par rapport à 2007. Pour faire face à cette pénurie, des actions non prioritaires ont été ajournées et des efforts ont été demandés aux commissions afin de tenir compte de la diminution des ressources.

La période estivale a été marquée par un fort investissement dans l'organisation du congrès européen Vercors 2008 qui a été un congrès d'envergure internationale qui a regroupé plus de 2000 représentants de 32 nationalités, le rassemblement international canyon et près de 200 communications publiées dans les actes du congrès.

Cette semaine, organisée sur un massif emblématique de la spéléologie, a vu par ailleurs l'établissement d'un nouveau record du monde de tyrolienne sur corde simple, 1100 mètres sous l'égide du Spéléo secours français.

Le deuxième semestre a été consacré à l'élaboration du projet fédéral 2009-2012, dans un mode participatif, création d'un forum, association des

instances déconcentrées et participation aux assemblées générales. La fin de l'année a vu l'aboutissement de la signature d'un accord avec le BRGM définissant les modalités de la mise à disposition de données pour la base de données « BD Cavités ». Cette signature marque l'aboutissement d'un long travail visant à valoriser les découvertes et reconnaître l'expertise de la Fédération sur le milieu souterrain. L'année 2009 devrait aboutir à la signature de conventions d'application à l'échelon départemental.

La participation aux deux réunions du Comité national du patrimoine souterrain a permis de renouer des relations constructives avec le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Un groupe de travail constitué, avec notamment des membres de la Commission scientifique a engagé une étude de faisabilité de la création d'un bureau d'expertise intégré à la FFS. Les conclusions seront présentées courant 2009. Le Comité directeur d'octobre a vu l'aboutissement de la restructuration de la Commission canyon. La nouvelle direction nationale s'est attachée à réorganiser la commission et à engager des actions pour retrouver un fonctionnement normalisé et consensuel.

Une partie des actions a été consacrée à la gestion de conflits portant sur des sujets divers. Le médiateur de la Fédération a été mobilisé sur la base du statut défini par le Comité directeur d'octobre. Malheureusement des conflits persistent et seront traités dans le cadre de procédures disciplinaires. La Fédération a engagé une étude dont l'objectif est de mieux connaître la sociologie des adhérent(e)s et les motivations qui les guident tout au long de leur parcours, les conclusions de l'étude seront présentées à l'Assemblée générale.

L'ensemble des commissions dont les rapports d'activité sont joints en annexe a montré son dynamisme et la capacité d'engager des actions d'envergure tant en France qu'à l'étranger. »

Le rapport moral du secrétaire général, Laurent Galmiche n'ayant pas suscité de commentaire particulier, il est mis au vote.

Un point cependant suscite un large débat : il concerne la convention cadre avec le BRGM que certains souhaitent voir modifiée ou dénoncer. Après de nombreux échanges, la Présidente propose d'inclure le texte suivant dans le rapport moral :

« En 2003 les grands électeurs ont demandé à l'unanimité au Comité directeur d'engager des négociations avec le BRGM afin d'obtenir la signature d'une convention. Le travail engagé a fini par aboutir, en début d'année 2009, après de multiples concertations avec l'ensemble des partenaires et avec les CSR et CDS à la signature d'une convention " cadre ".

Deux régions ont demandé que soit porté au débat de l'Assemblée générale un point concernant cette convention.

Le Comité directeur considère que la convention cadre signée, sans être parfaite, est satisfaisante compte tenu des approches au départ opposées entre la volonté du BRGM et les attentes de la FFS et ne saurait être remise en cause.

Il importe désormais que les CDS se saisissent de cette convention qui reconnaît l'expertise des spéléologues sur le milieu souterrain en signant sans plus attendre des conventions d'application. La crédibilité de la FFS est dépendante du nombre de conventions qui seront signées. Ces conventions d'application pourront prendre en compte des adaptations locales dans le respect de la cohérence des engagements pris par la Fédération. »

Finalement ce texte ne sera pas joint au rapport moral.

Rapports d'activité des commissions

Les rapports d'activité des commissions ne font l'objet d'aucun commentaire.

Vote du rapport moral

L'Assemblée générale adopte par :

*Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 11
Le rapport moral du secrétaire général pour l'exercice 2008.*

10. Rapport d'activité de la Direction technique nationale

Les rapports d'activité des différents cadres ayant été publiés dans Le descendeur, Claude Roche se dit prêt à répondre aux questions des grands électeurs. Il indique qu'il a voulu intégrer les rapports des cadres techniques fédéraux qui le souhaitaient dans la mesure où ils accomplissent des missions similaires à celles des cadres techniques d'État.

La présidente signale à l'Assemblée générale que Claude Roche vient de faire son dernier rapport d'activité en Assemblée générale puisqu'il fera valoir ses droits à la retraite en mai 2010. Elle remercie le Directeur technique national pour son travail et son investissement au sein de la FFS.

Interruption de séance à 12 h 30 - Reprise à 13 h45

À l'ouverture de la séance, il y a 109 électeurs présents ou représentés, l'Assemblée générale peut s'ouvrir et poursuivre les débats.

À l'ouverture de la séance, Jean-Michel Salmon soumet à la présidente une motion à envoyer à notre ministère de tutelle pour signifier les conséquences d'une baisse significative des subventions Jeunesse et Sports. À la suite de sa lecture, François Alamichel propose que les instances déconcentrées, CDS et CSR écrivent aux parlementaires de leur département pour effectuer la même démarche. L'Assemblée générale propose d'adopter une motion qui regroupe les deux démarches, une au niveau fédéral vers le ministère et une au niveau de tous les organes déconcentrés vers les parlementaires.

Une proposition de courrier à envoyer aux parlementaires sera transmise aux CDS et CSR par le bureau fédéral.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les deux motions par :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0
une action au niveau fédéral, une action au niveau des départements.

11. Rapport financier 2008

Rapport du trésorier (Jacques Romestan)

L'année 2008 se termine avec un déficit de 65 943 euros et non de 62 543 euros comme indiqué dans le rapport financier publié en page 59 dans Le descendeur n° 25 d'avril 2009. La différence de 3500 €uros vient de l'inscription en fonds dédiés du montant de la subvention prévue au contrat d'objectif pour la réalisation de sentiers karstiques. Le commissaire aux comptes, venu à Lyon le 11 mai 2009, contrôler la bonne utilisation de la subvention du ministère de la Santé et des Sports l'a demandé parce que cette action n'a pas été réalisée en 2008.

Ce mauvais résultat s'explique par la baisse drastique de la subvention du ministère de la Santé et des Sports de 82 700 € soit environ 25 %. Nous avons eu connaissance de cette baisse en séance lors de la réunion pour la convention d'objectifs le 3 juillet 2008, soit un mois après le vote du budget prévisionnel, alors que celui-ci avait anticipé une baisse de 5 %.

Cela a imposé au deuxième semestre un suivi rapproché des dépenses.

Le montant des cotisations a légèrement augmenté non pas du fait de l'augmentation du nombre de licenciés mais parce que le nombre de tarifs réduits a diminué.

- Le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (MSJS) nous a accordé une subvention de 269 044 euros incluant une subvention exceptionnelle de 27000 euros pour Vercors 2008.
- Le ministère de l'Intérieur a accordé une subvention de 15488 € au SSF.
- Les recettes des autres ministères correspondent à des versements au titre de l'exercice 2007.
- Les produits financiers augmentent légèrement +3,2 %.
- Les dons correspondants aux abandons de remboursement de frais se sont élevés à 27 365 €
La majeure partie de ces abandons de frais correspond à l'action des bénévoles pour Vercors 2008.
- Le montant des autres actions est augmenté d'environ 176 400 € charges dues à l'action « Vercors 2008 ». Compte tenu de la subvention exceptionnelle de 27 000 euros, le congrès Vercors 2008 est bénéficiaire.

Dans les dépenses de fonctionnement, nous payons pour la dernière année les intérêts sur emprunt pour l'achat du siège, car celui-ci est entièrement remboursé. La baisse des recettes de photocopies s'explique par un tarif interne supérieur au prix du marché : un club et un CDS qui utilisaient ce service fédéral ont fait réaliser leur bulletin ailleurs.

Les salaires et frais de personnel sont stables : la fin du contrat aidé de Pierre-Bernard Laussac au mois de décembre a eu peu d'impact sur les comptes.

Pour les instances FFS, la deuxième réunion de bureau n'a pas eu lieu donc n'a pas généré de dépenses.

Rapport de la commission financière

Les comptes 2008

« Le résultat 2008 de la FFS est de - 66 000 euros. L'explication de ce résultat tient essentiellement à la baisse des subventions du MSJS qui annoncée en juillet 2008 (donc lorsque la plupart des actions étaient engagées) a minimisé l'impact de toutes les mesures correctives qui ont pu être prises. Cette mesure a complètement désorganisé l'année 2008 et a privé le nouveau Comité directeur de toute marge de manoeuvre. Cependant, compte tenu de la différence entre la subvention prévue au budget et celle obtenue, (environ 100 k€) ce résultat est inespéré et limite les conséquences désastreuses occasionnées par le non-respect par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports de ses engagements pluriannuels. La FFS a réussi à « absorber » 34 k€

Les recettes : Outre la subvention du MSJS, d'autres financements initialement prévus au budget n'ont pu être obtenus, notamment 40 k€ du ministère des Affaires étrangères.

Les cotisations sont légèrement supérieures au prévu. Le produit des actions a également diminué (en proportion de la diminution du coût des actions entraînées par la baisse de subvention).

Les dépenses : les réductions ont essentiellement porté sur les actions. (le fonctionnement des commissions étant considéré comme action). L'organisation de Vercors 2008 qui était prévue (toutes subventions incluses) pour coûter 9 000 euros à la FFS a en fait été bénéficiaire d'environ 13 000 euros. Les dépenses de fonctionnement sont supérieures au budget de 16 k€, mais il semble que ce poste ait été sous-budgété. Les frais de personnel sont légèrement inférieurs au budget de 7 k€. Les dépenses des instances sont, elles légèrement inférieures au budget de 1,7 k€. Cet effort ayant été essentiellement porté par le Comité directeur et les instances diverses, les dépenses du bureau et de la DTN étant supérieures au budget.

Le budget 2009

Le budget 2009 a été difficile à établir mais le trésorier-adjoint a réussi, en concertation étroite avec les responsables de commissions à trouver un équilibre. Ce budget est néanmoins fragile et repose sur des hypothèses de recettes optimistes. (subvention MEEDDAT, partenariats extérieurs, abandons de frais).

Il est important que le trésorier soit extrêmement vigilant lors de sa réalisation, la Fédération pouvant difficilement se permettre une année supplémentaire de déficit. (voir tableaux sur l'évolution de la trésorerie dans Le descendeur).

Dans un "monde idéal", les cotisations devraient être équivalentes aux dépenses de fonctionnement et les subventions venir " combler " l'écart entre le coût des actions et les revenus qu'elles génèrent.

Il va donc être nécessaire, pour pérenniser la Fédération de rapidement réduire l'écart entre les cotisations et le fonctionnement. Ceci pourra être obtenu en diminuant les frais de fonctionnement et / ou en augmentant le tarif des cotisations (difficile) ou en trouvant des recettes de partenariat (encore plus difficile). Attention cependant à ne pas courir après des chimères, l'image de la spéléologie n'est pas assez porteuse pour espérer générer les 80 k€ qui nous manquent pour financer notre fonctionnement.

L'augmentation du revenu des cotisations est également difficile, celle-ci repose sur l'accroissement du nombre de fédérés ou sur l'augmentation significative du coût de la licence (difficilement envisageable en période de récession économique).

Il va donc falloir à court terme se focaliser sur le fonctionnement et réduire les dépenses là où c'est possible (cette démarche est néanmoins mal engagée, le Comité directeur de la FFS ayant voté en octobre 2008 l'augmentation des barèmes de remboursement de frais).

Si nous réussissons à équilibrer la partie fonctionnement, nous dégagerons des moyens supplémentaires et significatifs pour financer nos actions. Ceci à condition que le MSJS ne nous coupe pas les ailes, ce qui, là également, semble mal engagé car le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MJSV) subventionne cette année une étude de positionnement de la FFS (étude visant à nous aider à trouver des partenaires financiers privés en vue d'autres baisses de subventions). A noter que cette subvention se fait dans le cadre d'une enveloppe globale, donc au détriment d'actions.

Comme le modèle économique dans lequel nous vivons, la Fédération semble être à un tournant, à nous de le négocier au mieux pour éviter la sortie de route. »

Éric Lefebvre et Bernard Lips

Le 21 mai 2009.

Rapport du commissaire aux comptes

Document transmis par voie informatique via internet à tous les Grands électeurs.

Jacques Romestan commente ce rapport et retransmet les discussions qu'il a eues avec le commissaire aux comptes. Il répond aux questions que les Grands électeurs lui posent.

Rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice 2008

Annie Legarçon, Philippe Brunet

« Méthode de travail

Nous nous sommes rendus indépendamment, au siège les 30 avril et 7 mai 2009 en vérifiant l'ensemble des notes de frais et des factures pour :

- évaluer le respect des procédures comptables fédérales ;
- vérifier la concordance des dépenses par rapport aux actions indiquées.

Nous avons également étudié chez nous, le compte d'exploitation 2008 et les balances analytiques détaillées de la FFS et des commissions.

Comparaison du réalisé par rapport au prévisionnel voté par l'Assemblée générale. Nous avons échangé par mail et téléphone et finalisé notre rapport le 30 mai 2009. Nos remarques non finalisées ont été transmises par téléphone au secrétaire général le 7 mai puis de vive voix au trésorier le 24 mai 2009.

Procédure, points positifs

Cette année nous avons le plaisir de commencer notre intervention en indiquant notre satisfaction. La plupart des remarques de notre précédent rapport a été prise en compte. L'amélioration est visible pour toutes les commissions. La Commission canyon a poursuivi son travail d'amélioration et nous les en félicitons.

Le contrôle des trésoriers est réel (modification en moins, si les distances sont erronées). Les mentions du détail kilométrique à l'intérieur des stages sont réalistes, les distances pour s'y rendre conformes à la réalité. Les notes de frais sont contresignées par le trésorier de commission.

Les formulaires "label jeune" sont systématiquement signés par les bénéficiaires.

Le trésorier fédéral contrôle et vise les notes de frais du siège.

Librairie

Les recettes de Spelunca librairie dépassent nettement les dépenses, les frais de déplacement (qui étaient de 33 % en 2007) sont revenus à 12,6 % du chiffre d'affaires.

Points d'amélioration

Le photocopieur du siège est loué 9 587,12 euros par an, quel que soit le nombre de photocopies faites. Notre contrat est signé jusqu'au 27 mai 2013 ! Au premier semestre 2008, le prix des photocopies étant élevé, des utilisateurs réguliers ne l'ont pas utilisé.

Il est nécessaire de définir un coût de photocopies conforme à celui du marché et d'inciter les commissions et les structures éditrices de bulletins

à utiliser ce service afin que le coût réel soit proche de celui de vente.

Des déplacements de la délégation à la Fédération spéléologique européenne (FSE) sont parfois faits par d'autres personnes que le délégué.

Quel est le statut des représentants du délégué ?

Vercors 2008

Les comptes Vercors 2008 sont compliqués à contrôler. Le déficit indiqué est de 12,7 k€ sur Le descendeur et 21,4 k€ sur la comptabilité analytique, bénéficiaire de 0,9 k€ pour la commission financière.

Certaines recettes proviennent d'autres commissions (inscriptions), pour le budget 2008 de 182, 185, 310 k€

Des dépenses sont induites vers d'autres commissions (déplacements) et des dépenses sont faites sur la délégation FSE (déficitaire de 2 600 €). Certes, des réunions ont pu avoir lieu mais ce ne fut pas forcément à la place d'autres réunions. Le coût de location des installations est très élevé 90000 € cependant cela ne représente que 50 % des dépenses.

Beaucoup de bénévoles, 90 comptabilisés le 23 août. Il est à noter l'extrême maîtrise des repas servis durant Vercors 2008 avec un petit-déjeuner à 0,824 € et un repas à 3,036 € à mettre en regard d'autres repas en stage. La notion de bénévole n'est pas explicitée.

Ceci serait utile pour valider par exemple les abandons de frais, à juste titre privilégié par le groupe de travail.

Canyon, points d'amélioration

L'évolution positive sur les stages et la gestion globale de la commission sont nettes, il reste des points d'amélioration. En 2008, le manuel canyon est encore déficitaire de 8 367 €

Produits fédéraux

Les recettes des ventes de produits fédéraux en 2008 ne sont que de 545 €. Pourtant, en 2007, les dépenses étaient déficitaires de 6 069,84 €. Des sacoches de montagne sont achetées le 18 septembre pour 1 777,25 euros.

Est-ce de l'équipement ou des produits fédéraux ?

La destination du matériel acheté pour 1 178,62 € le 4 août 2008 n'est pas connue.

L'équipement d'un centre de formation en Corse apparaît en sus pour 970,04 euros.

Commissions, points d'amélioration

Pour coller aux demandes d'actions Jeunesse et Sport et afin d'avoir une idée réelle de l'équilibre des actions, l'achat de matériel devrait être lié aux actions (stages...).

Les notes de frais 2008 n'indiquent pas toujours le co-voiturage avec le nom des personnes transportées.

Les abandons de frais n'existent que dans certaines commissions. Il faut les développer. La crainte exprimée de vérification fiscale des donateurs est infondée. L'État a fait passer récemment les valeurs de 10 à 20 % des revenus imposables et la valeur de 50 à 66 %.

Pour autant, les frais abandonnés doivent correspondre à des actions identifiées. Le rôle, la fonction, l'objectif du bénévole doivent être indiqués en prévision d'un contrôle de la Fédération par le fisc. »

Vote du rapport financier :

L'assemblée générale adopte par :

*Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0
le Rapport financier 2008 présenté par le Comité directeur.*

Vote de l'affectation du résultat 2008

L'Assemblée générale adopte par :

*Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0
l'affectation du résultat de l'exercice 2008 est effectuée sur les fonds propres.*

12. Présentation et vote du projet fédéral 2009-2012.

La présentation du projet fédéral a suscité un long débat. On peut noter que ce sont en particulier les trois premiers axes qui ont été débattus et l'ensemble du projet fédéral n'a pu être présenté dans sa globalité.

L'assemblée générale adopte par :

*Pour : 114 Contre : 0 Abstention 0
le projet fédéral 2009-2012 présenté par le Comité directeur.*

13. Présentation et vote du rapport d'orientation 2009

L'Assemblée générale, suite aux discussions, s'est prononcée à l'unanimité pour une diffusion plus large des magazines Spelunca et Karstologia.

L'Assemblée générale adopte par :

*Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0
le rapport d'orientation 2009 présenté par le Comité directeur.*

14. Demande d'accord de l'Assemblée générale pour un vote par correspondance sur les tarifs des licences fédérales 2010.

Un certain nombre de pistes sont à l'étude pour modifier les tarifs des licences, mais le résultat définitif ne sera obtenu que lorsque les négociations avec notre assureur seront terminées. Il est, donc, impossible de voter au cours de cette assemblée générale le tarif pour l'exercice 2010. Il est demandé à l'Assemblée générale d'adopter le vote par correspondance et bien sûr de prévoir les scrutateurs pour contrôler et valider le vote.

L'Assemblée générale adopte la demande et élit les scrutateurs par :

Pour : 111 Contre : 1 Abstention : 2

L'autorisation du vote par correspondance pour l'adoption des tarifs de licences fédérales 2010 et les scrutatrices pour superviser le scrutin :

Nicole Jonard et Josiane Lips.

Après divers échanges, l'Assemblée générale demande à se prononcer sur le principe de la stabilité du coût. Le coût de l'adhésion, assurance + licence ne sera pas supérieur à l'exercice passé.

L'Assemblée générale adopte par :

Pour : 109 Contre : 1 Abstention : 3

le principe de la stabilité du coût de l'adhésion.

15. Budget prévisionnel 2009.

(José Prevôt)

Pour le budget prévisionnel 2009, fort du constat de 2008 et sachant que cela n'irait certainement pas en augmentant au niveau des subventions, nous nous sommes employés à faire diminuer la voilure de toutes les commissions en concertation avec celles-ci. Idem pour les réunions de Comité directeur et de bureau.

Pour la reversion aux CSR, la baisse ne sera effective que si nous avons vraiment de mauvais résultats.

Nous avons essayé de diminuer les charges de fonctionnement du siège, malgré les augmentations des charges fixes. Pour les salaires si ceux-ci sont à la baisse, ce n'est uniquement dû qu'à la fin du contrat aidé de Pierre-Bernard Laussac. Nous mettons l'accent sur les abandons de frais, qui induisent des réductions d'impôts, sur l'optimisation des déplacements en co-voiturage et la recherche de nouveaux moyens d'hébergement lors des réunions.

Et surtout, si vous avez des idées pour trouver des partenaires financiers, des mécènes, des sponsors ; sachez que le bureau fédéral est à votre écoute.

Nous sommes en période de crise et ce n'est qu'en se remettant en cause que nous pourrons nous en sortir et cela est l'affaire de Toutes et de Tous.

Avis de la commission financière

(Éric Lefebvre)

Se reporter au paragraphe 11 –Rapport de la commission financière.

Vote du budget 2009

L'Assemblée générale entame une longue discussion et des échanges sur des détails qui n'apportent rien sur les perspectives de l'avenir. La baisse de la subvention et ses conséquences sont mal acceptées ce qui crée une opposition entre certains Grands électeurs et le Comité directeur.

L'Assemblée générale adopte par :

Pour : 54 Contre : 9 Abstention : 49

le budget prévisionnel pour l'exercice 2009.

16. Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2009

Philippe Brunet et Patrick Rousseau se présentent pour effectuer les vérifications des comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée générale élit par :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 1

Philippe Brunet

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

et Patrick Rousseau vérificateurs des comptes pour l'exercice 2009.

17. Élection d'un médecin au Comité directeur fédéral

L'Assemblée générale, à la demande du Comité directeur, décide à l'unanimité d'accepter la candidature de Yves Kaneko bien que celle-ci soit arrivée hors délai.

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

Nul : 1 Blancs : 4

L'Assemblée générale élit Yves Kaneko au poste de médecin du Comité directeur pour la partie du mandat restant à courir.

18. Questions diverses

Présentation du projet Agenda 21 :

Alexis Carraz, stagiaire en master 2 Aménagement et développement territorial – option Qualité des espaces ruraux à Lyon 3, présente l'avancement de l'étude qu'il conduit sur le « diagnostic partagé » des activités de la Fédération.

Présentation de l'étude de Jean-Louis Thomaré :

Jean-Louis Thomaré, stagiaire en master 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) présente le dépouillement de l'étude qu'il conduit dans le cadre de son master sur les composantes sociologiques de la FFS. Le rendu définitif de l'étude sera présenté dans le courant de l'automne.

19. Présentation des nouveaux membres d'honneur de la FFS

Les 4 nouveaux membres d'honneur de la FFS seront présentés lors d'une cérémonie dans la salle des fêtes de Melle à 20 h30: il s'agit de Claude Chabert nommé à titre posthume, de Noëlle Chochon, de Richard Maire et de Jacques Sautereau de Chaffe.

20. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire par la Président